



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.

Nom de l'établissement : Campus primaire Tremblant

Date d'évaluation du plan de lutte : 27 mai 2026

Date du CE : 16 juin 2026.

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

La clientèle et le personnel enseignant est stable depuis quelques années au Campus. L'IMSE est resté à 7 malgré plusieurs ajustements provinciaux. Par contre, encore cette année, des changements ont eu lieu au niveau de la direction du Campus. De plus, l'attribution des ressources en personnel de soutien pour 25-26, a eu un effet sur la mise en place du refuge. En effet, la ressource TES refuge a été présente à temps plein au Campus seulement à partir du mois de février 2026. La perte du Refuge, selon la formule connue en 24-25, nous a obligés à revoir nos façons de faire. À partir du mois de mars 2026, nous avons mis en place les classes de réajustement qui permettent d'offrir aux élèves qui vivent des moments plus difficiles en lien avec le respect, le civisme ou d'autres comportements inappropriés, un moment de répit dans une classe d'un autre pavillon. L'objectif étant de les aider à s'apaiser, à réfléchir à leurs comportements et à reprendre les activités dans de meilleures conditions.

Afin de récolter nos données face au portrait de la sécurité et du bien être à l'école, nous avons utilisé un sondage géré par l'université de Montréal cette année (QSVE-BE). Cette utilisation nous permet une analyse plus complète des résultats à travers les années. Toutefois, pour la première année, la comparaison entre les données 24-25 et 25-26 est plus ardue vu les différences entre la formulation des questions. Ce sondage a été complété par les élèves de 4e, 5e et 6e année ainsi que par 55 membres du personnel scolaire.

Cet élément est : à maintenir tel quel x à modifier ☐

Modifications à apporter : Les classes de réajustements seront à nouveau mises en place pour 26-27. De plus,

un comité se penchera sur le renouvellement du code de vie et son application en 26-27.

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mises en place ?
- Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?

Commentaires : Le SCP a été maintenu cette année encore. Toutefois, il est noté que sa mise en place devra être revalorisée afin de lui donner un nouveau souffle. Plusieurs activités favorisant un climat sain ont eu lieu encore cette année: tournée des fêtes, carnaval, sorties scolaires, célébrations-école, etc. Des activités spéciales ont eu lieu pour la semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation: lecture d'un album pour les petits, ateliers contre la violence chez les plus grands ainsi que la création de murales pour tous les élèves. Les murales ont été affichées dans chacun des pavillons. Des ateliers ont été offerts aux élèves par les TES et/ou la psychoéducatrice (RI, TO et TS: gestion de la colère et de la frustration et FS habiletés sociales). Plusieurs organismes externes sont venus offrir différents ateliers aux élèves: Escouade pour l'enfance, Tangage, policiers scolaires en plus de l'infirmière scolaire pour les sujets traitant d'éducation sexuelle. Des formations ont aussi été offertes aux éducatrices du service de garde ainsi qu'aux surveillants sur la supervision active. Des mini-leaders ont été formés et soutiennent les plus petits lors des récréations. De plus, ils gèrent un "loca-jeux" qui facilite la gestion du matériel sur la cour de récréation et permet aux élèves d'avoir accès à diverses activités.

La mise en place de ces activités et ateliers nous a permis de maintenir un sentiment de sécurité à 82% chez les élèves (81,5% en 24-25) et un bien-être global à 83%. De plus, la perception des lieux à risque s'est améliorée depuis l'an dernier: de 89% à 78% pour le terrain de l'école, 42% à 35% pour le transport, 36,5% à 14% pour la classe et de 24% à 4% pour le service de garde. Il est par contre passé de 20% à 31% à la cafétéria. Ces écarts peuvent être biaisés puisque les petits n'ont pas rempli le sondage cette année. Par exemple, ce sont majoritairement les élèves du préscolaire et du premier cycle qui fréquentent le service de garde.

- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

La prévention de la violence et de l'intimidation doivent rester une priorité pour le milieu. Bien que plusieurs mesures semblent avoir un effet positif, il est primordial de continuer à soutenir les élèves. La cour d'école et le transport restent des milieux à risque.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier x

Modifications à apporter : Les plans de leçons semblent avoir un effet positif sur les comportements des élèves. Un plan de leçon pour l'autobus pourrait être fait avec les élèves en début d'année puisque c'est pour plusieurs de nos petits un moyen de transport nouveau lors de leur entrée à l'école et pour nos plus grands un endroit où la surveillance et l'encadrement sont plus difficiles. L'enseignement explicite des comportements attendus dans l'autobus pourraient aussi être inclus dans notre matrice. Le guide SCP sera aussi revu par un comité afin d'en revaloriser les effets.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

L'organisation de la fête de la famille en septembre est une belle façon d'ouvrir l'école aux familles. Sa mise en place le même jour que l'assemblée générale de parents sera maintenue en 26-27.

Les informations concernant le plan de lutte contre la violence et l'intimidation sont disponibles sur le site internet de l'école. De plus, le code de vie est disponible dans les agendas des élèves. Il est difficile de savoir combien de parents le consultent. Le napperon résumé du plan de lutte a été distribué aux parents. L'utilisation du module SOI permet d'informer les parents des interventions qui ont été réalisées avec leur enfant.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier x

Modifications à apporter : Quelques actions pourraient être prises afin de mieux informer les parents des mesures et activités mises en place :

- Récipiendaires SCP dans l'info-parents
 - Présentation des classes de réajustement aux parents en début d'année lors des rencontres de parents
 - Poursuite de la mise en place du module SOI et améliorer l'utilisation pour la consignation des événements et informations de suivi pour les élèves.
-

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
 - Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
 - Les modalités ont-elles été diffusées ?
 - Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?
-

Commentaires : Selon le QEV-BE, 75% des élèves qui sont victimes ou témoins de violence et d'intimidation en parlent à quelqu'un. De ce nombre, 67% en parlent avec un ami, 62% avec un adulte de la maison et 41% à un adulte de l'école. 88% des élèves connaissent un adulte à qui parler à l'école en cas de problème. La première référence des élèves est le TES ou l'enseignant. De leur côté, les parents qui veulent dénoncer une situation le font le plus souvent par courriel aux directions, enseignants, psychoéducatrices ou TES.

Les papiers de référence aux TES sont utilisés à Trois-Saisons. Il a fallu en baliser l'utilisation cette année, puisque plusieurs coupons étaient remplis par un même élève pour une même situation, les élèves ayant de la difficulté à faire la différence entre une situation urgente ou non. Plusieurs minutes de temps de classe étaient perdues pour la complétion des coupons. À Tournesol, Fleur-Soleil et Ribambelle de tels coupons n'existent pas. Les élèves se réfèrent directement à leurs enseignants qui font le pont avec les TES.

Les plaintes officielles sont rarement adressées directement au personnel. Ce sont plutôt les directions qui les reçoivent par courriel. Quelques plaintes officielles ont été faites au CSS cette année. Elles se sont toutes résolues à l'interne.

Cet élément est : à maintenir tel quel x à modifier ☐

Modifications à apporter :

Il sera important d'être à l'affût des résultats du QSVE-BE de l'an prochain afin d'augmenter le pourcentage d'élèves qui dénoncent les situations de violence et d'intimidation dont ils sont témoins ou victimes. Une meilleure connaissance des conséquences et des mécanismes d'intervention pourrait améliorer cet aspect.

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

La conscientisation à la confidentialité est faite avec les différents intervenants. Toutefois, cela peut rester un enjeu lors de divers échanges entre intervenants.

Lors d'événements ou de discussions avec les parents, seulement les faits concernant leurs enfants sont discutés avec les parents.

La psychoéducatrice a offert des temps de formation sur les bonnes pratiques avec la plateforme SOI aux divers intervenants, qui incluait des recommandations pour assurer la confidentialité.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier x

Modifications à apporter :

Des rappels doivent être faits chaque année au sujet des propos échangés par "walkie-talkie" et des accès aux données confidentielles.

Continuer la conscientisation à la documentation de faits de façon objective et confidentielle en cours d'année (notamment dans le SOI)

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
 - Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?
-

Commentaires :

Environ 70% du personnel scolaire considère intervenir adéquatement lorsqu'une situation de violence est signalée (bagarre, insultes ou commentaires blessants), selon le QEVV-BE.

Les plaintes transmises à l'établissement sont traitées par la direction de l'école et les mesures sont rapidement mises en place.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier x

Modifications à apporter :

Améliorer la connaissance du protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel chez le personnel par une formation à offrir en début d'année

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
 - Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
 - Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?
-

Commentaires :

Peu d'événements constituant de la véritable intimidation sont rapportés à l'école. Les actions à prendre par les différents intervenants sont claires et contribuent à soutenir victimes, témoins et auteurs. Les événements ont été consignés dans la plate-forme ÉVIO.

Quelques rencontres ont été organisées entre élèves et policiers scolaires afin de conscientiser certains élèves aux conséquences de leurs gestes.

Le soutien des TES et psychoéducatrices jouent un rôle important dans les mesures de soutien et d'encadrement.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Début des formations ITCA pour le personnel des classes d'adaptation scolaire pour débiter puis pour l'ensemble du personnel par la suite.

Continuer à former le personnel sur les mesures à prendre lors de divulgation d'actes de violence ou d'intimidation.

Former les éducateurs spécialisés à l'utilisation de la plateforme ÉVIO, afin de s'assurer que tous les cas de violence et d'intimidation sont déclarés au bon endroit.

Mettre en place les "événements de suivi" sur la plateforme SOI afin d'envisager de façon efficace et concertée les actions nécessaires lorsque des événements répétitifs se produisent, ce qui constitue parfois après analyse en formes de violence ou d'intimidation

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

Les sanctions applicables lors de divulgation ont été mises en place lors d'événements de violence. Selon l'âge de l'élève, l'intensité et le caractère répétitif de l'événement, les sanctions sont modulées.

Différentes mesures permettent la modulation selon les caractéristiques de chaque événement. La réparation des gestes ainsi que l'établissement d'un sentiment de sécurité demeurent des enjeux importants pour le milieu et la continuité de la mise en place des mesures d'encadrement y contribuera.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier X

Modifications à apporter :

Réviser et baliser plus clairement le recours à la suspension externe, en se basant sur les pratiques probantes. Présenter les modifications à l'ensemble du personnel afin d'augmenter la cohésion d'équipe lors des interventions en situations de violence ou d'intimidation.

Création et mise en place d'une liste de suivi des sanctions et interventions appliquées lors de l'activation du protocole de lutte contre la violence et l'intimidation.

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
- La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?

Commentaires :

Les mesures ont été appliquées systématiquement lorsque des situations sont déclarées. Toutefois, le suivi effectué pouvait être réalisé à géométrie variable et n'était pas toujours assigné clairement à un intervenant.

Cet élément est : à maintenir tel quel x à modifier ☐

Modifications à apporter :

Améliorer la consignation des événements dans la plateforme ÉVIO ainsi que dans le SOI

Création et mise en place d'une liste de suivi des sanctions et interventions appliquées lors de l'activation du protocole de lutte contre la violence et l'intimidation.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ; Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

Cette année, le personnel n'a pas suivi pour une deuxième année consécutive la formation offerte par le Ministère sur la violence et l'intimidation, qui incluait des recommandations d'actions par rapport aux violences à caractère sexuel. L'ensemble du personnel avait reçu la formation durant l'année 2024-2025 puisqu'elle était alors exigée, ce qui n'était pas le cas cette année.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

- Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Des violences à caractère sexuel n'ont pas été rapportées en cours d'année scolaire. Les événements consignés sur la plateforme ÉVIO concernaient de la violence au sens large ou de l'intimidation. Des interventions ont été mises en place lorsque des élèves ont adopté des gestes à caractère sexuel inappropriés à l'école, mais en vertu d'interventions globales visant le respect au sens large, des frontières interpersonnelles et de l'intimité.

Pour ce qui est des mesures préventives prévues en vertu du plan de lutte concernant la violence à caractère sexuel, différentes activités de sensibilisation ont été offertes aux élèves par le biais d'organismes communautaires (Escouade pour l'enfance), par les éducateurs spécialisés de l'école et l'infirmière scolaire. Les enseignants ont également abordé des thématiques touchant de près ou de loin la prévention de la violence sexuelle par le biais de contenu pour le développement d'habiletés socioémotionnelles, vus dans les cours de CCQ.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier X

Modifications à apporter : Améliorer la connaissance du protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel chez le personnel par une formation à offrir en début d'année, révisant le protocole.

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	x	☐	☐
Le personnel est mobilisé.	☐	x	☐
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☐	x	☐
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	x	☐	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☐	x	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☐	x	☐
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	x	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	x	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☐	x	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	☐	x
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☐	☐	x
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaires.	x	☐	☐